



RAPPORT DE GESTION
POUR LE PREMIER TRIMESTRE TERMINÉ LE

30 JUIN 2021

Préparé par:

RESSOURCES & ÉNERGIE SQUATEX INC.
7055 Boul. Taschereau, Bureau 500
Brossard, Québec, J4Z 1A7

Le 18 août 2021

Ressources & Énergie Squatex Inc

Rapport de gestion pour le premier trimestre terminé le 30 juin 2021

INTRODUCTION

Le présent rapport de gestion de Ressources & Énergie Squatex Inc (“Squatex” ou la “Société”) constitue le point de vue de la direction sur les activités courantes de la Société et discute des facteurs ayant affecté les résultats financiers de la période de trois mois terminée le 30 juin 2021 en comparaison avec les données de la même période de l'exercice précédent. Ce rapport est conforme aux normes de l'Instrument National 51-102 «Obligations d'information continue» et il devrait être lu en complément des états financiers intermédiaires résumés non audités pour la période de trois mois terminée le 30 juin 2021 et des états financiers annuels audités pour l'exercice terminé le 31 mars 2021. Les états financiers intermédiaires résumés pour la période de trois mois terminée le 30 juin 2021 ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière tel que publiées par l'International Accounting Standards Board (« IFRS »), incluant les chiffres comparatifs. Les résultats sont présentés en dollars canadiens.

DÉCLARATIONS PROSPECTIVES

Ce rapport contient des énoncés qui doivent être considérés comme des déclarations prospectives. Lesdites déclarations se rapportent à des événements futurs ou à des résultats économiques futurs de Squatex et comportent des risques, incertitudes et autres facteurs connus et inconnus qui pourraient modifier de manière appréciable les résultats, rendements ou réalisations par rapport à ce qu'expriment ou laissent entendre les déclarations de Squatex. Les événements ou résultats réels pourraient être très différents. Les déclarations prospectives contiennent des mots ou expressions tels que « anticipe », « croit », « planifie » ou tout autre mot ou expression qui suggère l'atteinte de résultats futurs. Squatex décline toute intention ainsi que toute obligation de mettre à jour ces déclarations prospectives, à moins que cela ne soit requis par la loi.

NATURE DES ACTIVITÉS

Squatex est constituée en vertu de la Loi canadienne sur les Sociétés par actions et ses titres sont négociés sous le symbole « SQX » à la cote de la Bourse des valeurs canadiennes (CSE). L'exploration et la mise en valeur de propriétés pétrolières et gazières sur le territoire du Québec constituent les principales activités de la Société. Dans le cadre de la réalisation de ses objectifs, la Société est appelée à conclure des ententes de partenariat afin de diminuer les risques et les coûts de ses projets.

Squatex privilégie d'explorer des territoires où les chances de succès sont les plus élevées afin d'assurer sa rentabilité à brève échéance. Depuis quelques années, ses activités sont focalisées sur ses permis de recherche dans le Bas-Saint-Laurent-Gaspé pour explorer les roches du Siluro-Dévonien et de l'Ordovicien afin de rechercher des accumulations conventionnelles de pétrole et de gaz. Squatex possède également un territoire d'exploration dans les Basses-Terres du Saint-Laurent notamment pour la recherche non-conventionnelle de gaz de shales dans l'Utica/Lorraine.

FAITS SAILLANTS

La direction de Ressources & Énergie Squatex Inc, conjointement avec son partenaire Petrolympic Ltd (“Petrolympic”), a intenté en 2019, par l’entremise de ses procureurs, une poursuite contre le Gouvernement du Québec qui a été déposée en Cour supérieure, district judiciaire de Québec. Cette action est toujours en cours. D’autres procédures légales pourraient être envisagées contre le Gouvernement dans le but de faire respecter les droits de Squatex. En effet, l’action gouvernementale et ministérielle des dernières années a grandement nuit aux activités d’exploration et d’exploitation pétrolières et gazières au Québec en diminuant sa capacité de financement sur les marchés. La direction de Squatex prend toutes les mesures nécessaires pour maintenir les capacités de fonctionnement de la société pendant ce litige.

Au cours la période de trois mois terminée le 30 juin 2021, Squatex a fait le suivi nécessaire de ses dossiers, mais n’a pas effectué de travaux d’exploration de terrain sur ses permis. Les nouveaux règlements entrés en vigueur en septembre 2018 qui, entre autres, posent le principe de l’interdiction des forages dans les milieux hydriques et à moins d’un kilomètre d’un tel milieu, remettent en cause certains travaux qui étaient prévus par Squatex dans le Bas-Saint-Laurent. Comme Squatex avait déjà déterminé une dizaine d’endroits ciblés pour faire des forages, les nouveaux règlements imposent une réévaluation complète des données géologiques et des profils sismiques pour déterminer les possibilités de déplacer ces sites prévus.

Les titulaires de licences d’exploration, incluant Squatex, sont exemptés depuis 2011 par le gouvernement des obligations de travaux statutaires. Squatex a néanmoins poursuivi son programme d’exploration en procédant au forage de trois puits additionnels entre 2011 et 2015.

Rappelons que dans le Bas-Saint-Laurent, Squatex a concentré l’exploration de ses permis sur les séquences calcareuses des roches d’âge Silurien. À la suite de nombreux relevés géologiques et géophysiques ainsi qu’une série de carottages stratigraphiques peu profonds ont permis de cibler en 2010 un potentiel pétrolier intéressant. À partir de 2011, des forages plus profonds ont été réalisés pour viser des anomalies sismiques AVO (Amplitude vs Offset) montrant la possibilité de zones poreuses naturellement fracturées. C’est ainsi que Squatex a fait la découverte de gaz en 2013 avec le forage Massé No.1 dans des dolomies hydrothermales très poreuses de la Formation Sayabec près du contact avec le Val Brillant. En 2014, un forage de 1970 mètres de profondeur, Massé No.2, sur la même structure est venu confirmer et augmenter substantiellement la découverte initiale. Dans celui-ci, près de 1000 mètres de zones poreuses avec présence de gaz et de pétrole ont été rencontrées. La Structure Massé indique la probabilité d’un potentiel de la présence en place de 53,6 BCF de gaz et de 52.2 millions de barils de pétrole sur une superficie moyenne probable de 5,2 km² selon l’expertise indépendante de Sproule and Associates effectuée sur les forages en 2016.

TENDANCES

Alors que les conditions économiques générales continuent de stagner dans le secteur pétrolier et que des perturbations importantes sont toujours possibles sur les marchés financiers, une incertitude significative persiste toujours sur le futur de l'exploration pétrolière au Québec. La sanction de la nouvelle Loi des Hydrocarbures en 2016 est venue dans un premier temps redonner un espoir pour une reprise prochaine des travaux. Cependant, depuis septembre 2018, certains règlements de la nouvelle Loi causent des difficultés additionnelles pour permettre les opérations pétrolières. La Direction et le Conseil d'administration vont suivre avec attention les développements à ce sujet et voir leurs implications sur le fonctionnement de Squatex.

SOMMAIRE DES PROPRIÉTÉS D'EXPLORATION

Au 30 juin 2021, Squatex possède 36 licences totalisant une superficie de 6 560,93 km² (1,621,205 acres) pour l'exploration de pétrole et de gaz dans le Bassin des Appalaches du Québec sur les territoires des Basses-Terres du Saint-Laurent et du Bas-Saint-Laurent/Gaspé (Voir la carte ci-jointe). Les propriétés de la Société dans les Basses-Terres du Saint-Laurent sont constituées de 2 249,33 km² (555,809 acres) de licences constituant une position significative dans des objectifs non-conventionnels de l'Utica-Lorraine. Squatex possède aussi des propriétés dans la région du Bas-Saint-Laurent-Gaspé qui sont constituées de 4 311,60 km² (1,065,396 acres) de licences entre Rimouski et Rivière-du-Loup qui sont prospectives pour le pétrole et le gaz dans des objectifs récifaux et dans des zones de dolomies hydrothermales.

Squatex a comme partenaire d'exploration Petrolympic Ltd (30% d'intérêt) sur l'ensemble de ses 36 licences d'exploration. Canbriam Ltd a gagné un intérêt de 60% sur une superficie de 80.0 km² (19,768 acres) chevauchant deux licences de Squatex dans les Basses-Terres.

Les tableaux suivants présentent les permis en vigueur au 30 juin 2021 sur lesquels Squatex possède un intérêt. Pour la localisation des permis, se référer à la carte.

PERMIS DANS LES BASSES-TERRES DU SAINT-LAURENT

Numéro de permis	Émission	Superficie (km ²)
2009RS287	01/09/2009	208,71
2009RS288	01/09/2009	179,90
2009RS289	01/09/2009	209,09
2009RS290	01/09/2009	72,48
2009RS291	01/09/2009	224,47
2009RS292	01/09/2009	188,27
2009RS293	01/09/2009	145,80
2009RS294	01/09/2009	216,64
2009RS295	01/09/2009	193,16
2009RS296 (partie)	01/09/2009	203,39 *
2009RS297	01/09/2009	163,42
2009RS298 (partie)	01/09/2009	244,00 *
Sous-total		2 249,33

* 60% d'intérêts entre la surface et le Toit du Trenton sur un bloc de 80,00 km² ont été transférés conjointement par Squatex et Petrolympic selon l'Entente à Canbriam sur ces deux permis.

PERMIS PARTIELLEMENT À 28% D'INTÉRÊTS DANS LES BASSES-TERRES DU SAINT-LAURENT (DE LA SURFACE AU TOIT TRENTON)

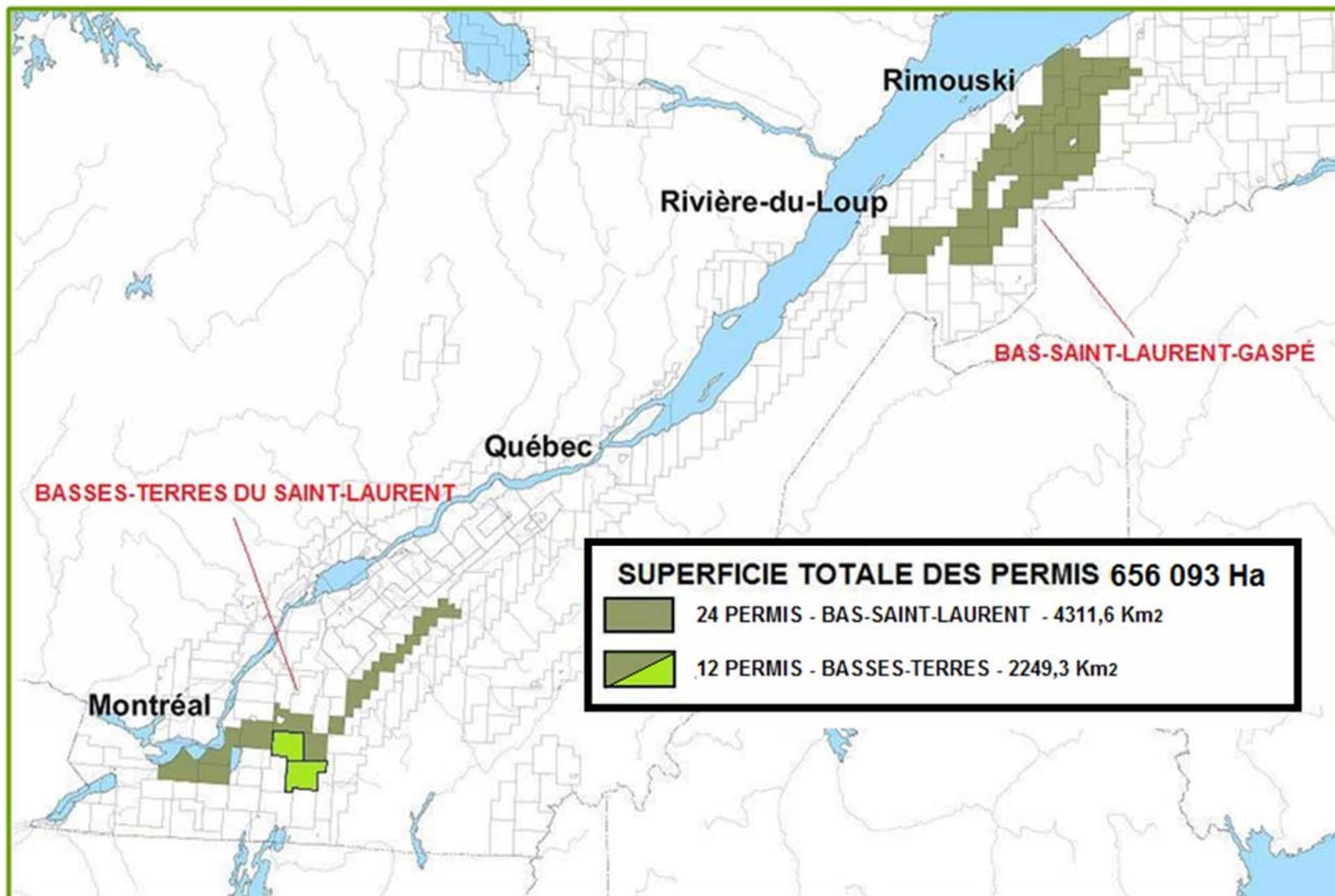
Numéro de permis	Émission	Superficie (km ²)
2009RS296 (partie)	01/09/2009	203,39
2009RS298 (partie)	01/09/2009	244,00
Sous-total		80,00 de 447,39

PERMIS DANS LE BAS-SAINT-LAURENT-GASPÉ

Numéro de permis	Émission	Superficie (km ²)
2009RS299	01/09/2009	189,75
2009RS300	01/09/2009	207,04
2009RS301	01/09/2009	171,36
2009PG552	01/09/2009	102,67
2009PG553	01/09/2009	230,68
2009PG554*	01/09/2009	151,50
2009PG555	01/09/2009	164,38
2009PG556*	01/09/2009	236,66
2009PG557	01/09/2009	98,94
2009PG558	01/09/2009	194,20
2009PG559	01/09/2009	187,37
2009PG560	01/09/2009	198,17
2009PG561	01/09/2009	244,35
2009PG562	01/09/2009	198,47
2009PG563	01/09/2009	225,73
2009PG564	01/09/2009	143,77
2009PG565	01/09/2009	153,70
2009PG566	01/09/2009	214,54
2009PG567	01/09/2009	206,31
2009PG568	01/09/2009	206,68
2009PG569	01/09/2009	134,97
2009PG570	01/09/2009	76,08
2009PG571	01/09/2009	209,51
2009PG572	01/09/2009	164,77
Sous-total		4 311,60

* Région Gaspé

CARTE DE LOCALISATION DES PERMIS D'EXPLORATION DE SQUATEX



ACTIVITÉS D'EXPLORATION

PERMIS DU BAS-SAINT-LAURENT-GASPÉSIE

La compilation et l'intégration en 2012 de tous les résultats encourageants obtenus par les travaux exploratoires de Squatex dans la région, en particulier ceux des deux derniers forages de 2011, ont mené à la décision de poursuivre le carottage de nouvelles cibles d'intérêts. En septembre 2012, un carottage plus profond a été implanté dans la partie nord-est du bloc de permis du Bas-Saint-Laurent sur la structure Massé.

Le puits stratigraphique Massé No.1 a été équipé d'un BOP monté sur un casing cimenté sur une longueur de 150 mètres. Le forage, supervisé par une équipe de cinq ingénieurs et géologues, a commencé dans des lits très perturbés de la Formation St-Léon, puis a traversé des séquences similaires aux carbonates récifaux du Sayabec et/ou du West Point vers 800 mètres, suivies de séquences chevauchées de la base du Silurien dont une épaisseur de 15 mètres de dolomies poreuses dans les récifs du Sayabec. Ces deux séquences récifales ont toutes deux montré des indices de gaz et de condensats.

Squatex a poursuivi ses opérations sur le puits au printemps 2013 afin de traverser une anomalie sismique AVO plus profonde montrant une possibilité de présence de fluides ou de porosité. Cet objectif fut rencontré entre 1750 m et 1874 m en donnant de forts indices de gaz naturel (89% Méthane) dans une dolomie très poreuse et perméable de la base du Sayabec ainsi que dans le grès du Val Brillant. La zone poreuse principale se situe entre 1790 m et 1874 m. La carotte à partir de 1847 m montre une épaisseur de 10 m contenant des porosités atteignant 20,8% avec une perméabilité de 1624 mD. Le forage s'est arrêté à 1874 m, puis fut cimenté sur toute sa longueur sans être testé. Squatex a émis un communiqué de presse indiquant la découverte dans Massé No.1 d'un réservoir pouvant contenir une quantité importante de gaz naturel dans un piège conventionnel.

La même année, le puits Sayabec No.1 a été implanté près de la limite Est des permis. Il visait une dolomitisation possible dans les calcaires de la Formation Sayabec montrée par une anomalie d'amplitude sismique au-dessus d'un biseau stratigraphique. Une zone dolomitisée fut effectivement rencontrée près de la base du Sayabec en donnant des indices de gaz naturels et de pétrole. Le puits a atteint une profondeur totale de 759 m dans des roches cambro-ordoviciennes du Groupe de Québec avant d'être cimenté.

Les résultats de ces nouveaux carottages profonds ont permis une réinterprétation des données cumulées par Squatex depuis 2001 sur le territoire du Bas-Saint-Laurent/Gaspé et de délimiter des zones similaires à la région de Massé qui pourraient avoir un potentiel en hydrocarbures semblable et de cibler des localisations de forages futurs. Lors de cette revue, Squatex a entre autres fait retraiter de façon spéciale (AVO) par une firme de Calgary les données sismiques couvrant un territoire de plus de 300 km² près de la structure Massé afin de faire ressortir les niveaux possibles de porosité dans les strates du calcaire de Sayabec. L'interprétation de ces résultats a permis de cibler neuf sites de forage additionnels montrant des caractéristiques AVO similaires à celle rencontrée dans la structure de Massé.

En septembre 2014, Squatex a implanté le sondage stratigraphique profond Massé No.2. Un casing de surface a été cimenté jusqu'à 210 m de profondeur afin de protéger la nappe phréatique. De plus, les équipements de forage ont été modifiés pour utiliser un circuit fermé de

Ressources & Énergie Squatex Inc

Rapport de gestion pour le premier trimestre terminé le 30 juin 2021

circulation des boues afin de faciliter les opérations, d'augmenter la sécurité et de s'assurer de rencontrer les normes de l'environnement.

Les opérations sur le sondage stratigraphique Squatex Massé No.2 se sont déroulées rondement et ont été terminées à une profondeur de 1970 m le 28 novembre 2014 après avoir traversé de nombreuses zones poreuses avec indices de pétrole et de gaz (près de 1000 m de porosité primaire et secondaire répertorié) dans les Formations St-Léon, Sayabec et Val Brillant et avoir atteint le Cambro-ordovicien. Une série complète d'enregistrements de diagraphies a été effectuée et la tête de puits fut sécurisée et équipée d'instruments de sécurité et de mesures pour suspendre le forage. Squatex prévoit procéder à l'évaluation des zones d'hydrocarbures rencontrées dans le forage par des essais de production aux tiges. Squatex a émis des communiqués de presse en février et en juillet 2015 relatifs aux résultats intéressants de Massé No.2

Squatex a fait appel en février 2016 à l'expertise indépendante de Sproule and Associates pour vérifier et valider les résultats obtenus sur la Structure Massé. Les résultats du rapport de Sproule ont fait l'objet d'un communiqué de presse en mai 2016. L'étude indique que les diagraphies de Massé No.2 sont significatives et montrent un potentiel non prouvé de la présence en place de 53,6 BCF de gaz et de 52.2 millions de barils de pétrole sur une superficie moyenne probable de 5,2 km². Afin de pouvoir prouver les quantités d'hydrocarbures qui pourraient être exploitées commercialement sur la structure, Massé No.2 devra être ré-ouvert pour tester le niveau de production des zones poreuses avec indices d'hydrocarbures rencontrées.

PERMIS DES BASSES-TERRES DU SAINT-LAURENT

Squatex et son partenaire ne prévoient pas d'activités d'exploration sur le terrain à court terme sur les permis des Basses-Terres depuis l'entrée en vigueur de la nouvelle Loi des hydrocarbures et de ses règlements en septembre 2018. Canbriam Energy, a procédé en 2015 à l'abandon du puits Canbriam Farnham No.1 tel que prévu par la loi et les règlements en vigueur.

DÉPENSES D'EXPLORATION ENCOURUES

La Société compte sur l'expertise professionnelle de son équipe de géologues pour diriger et superviser ses programmes d'exploration. La direction évalue le bien-fondé des programmes d'exploration proposés et en approuve les dépenses lorsqu'elles sont jugées utiles et justifiées pour faire avancer les connaissances de façon prudente et nécessaire. Pour le trimestre terminé le 30 juin 2021, Squatex a dépensé 13 577 \$ (40 831 \$ pour le trimestre terminé le 30 juin 2020) sur ses permis d'exploration. De ces montants, Squatex s'attend à recevoir des crédits d'impôts relatifs aux ressources de 2 961 \$ (2 073 \$ pour le trimestre terminé le 30 juin 2020), ce qui représente des dépenses d'exploration et d'évaluation nettes de 10 616 \$ pour le trimestre terminé le 30 juin 2021 et de 38 758 \$ pour le trimestre terminé le 30 juin 2020.

DIVULGATIONS TECHNIQUES

Les divulgations techniques apparaissant sous le titre "Faits Saillants" et "Activités d'exploration" ont été préparées par Paul Laroche, ing, M. Sc., qui est une personne qualifiée selon l'Instrument National 51-101.

EXEMPTION DES OBLIGATIONS

Depuis 2011, la période de validité des licences d'exploration de tout titulaire de licences d'exploration est suspendue, y incluant la période de validité des licences de Squatex. La Société conteste l'exigibilité des droits annuels par le Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles. De plus, les titulaires de licences d'exploration, dont Squatex, sont exemptés des obligations de travaux statutaires.

Les règlements décrivent les droits annuels comme suit :

- 1° pour la première période de validité de la licence, de 52 \$ le km²;
- 2° au renouvellement de la licence fait en application de l'article 49, de 105 \$ le km²;
- 3° au renouvellement de la licence fait en application de l'article 50, de 262 \$ le km².

Les règlements prévoient les montants de travaux minimums suivants :

- 1° pour la première année de validité de la licence, le plus élevé entre 102 \$ le km² ou 6 103 \$
- 2° pour la deuxième année de validité de la licence, le plus élevé entre 203 \$ le km² ou 12 206 \$
- 3° pour la troisième année de validité de la licence, le plus élevé entre 305 \$ le km² ou 18 310 \$
- 4° pour la quatrième année de validité de la licence, le plus élevé entre 407 \$ le km² ou 24 413 \$
- 5° pour la cinquième année de validité de la licence, le plus élevé entre 509 \$ le km² ou 30 516 \$
- 6° à partir du premier renouvellement de la licence fait en application de l'article 49, le plus élevé entre 509 \$ le km² ou 40 688 \$.

Des crédits de dépenses statutaires supplémentaires au minimum annuel requis seront accordés par le gouvernement et ceux-ci serviront à réduire les obligations subséquentes.

RESPONSABILITÉ ENVIRONNEMENTALE

La Société est sujette aux lois et règlements gouvernementaux concernant la protection de l'environnement. Les conséquences environnementales sont très difficiles à identifier en termes de résultats, de temps et d'impacts. Au meilleur de sa connaissance, Squatex conduit ses opérations dans les règles de l'art de manière à être cohérente avec la législation et la réglementation gouvernementale en matière d'environnement.

RISQUES ET INCERTITUDES

L'exploitation pétrolière et gazière comporte de nombreux risques. Le succès commercial à long terme de Squaltex dépend de son aptitude à trouver, à acquérir, à développer et à exploiter commercialement des réserves de pétrole et de gaz naturel. L'augmentation future des réserves de Squaltex dépendra, non seulement de son aptitude à effectuer de la prospection et du développement des propriétés qu'elle pourra détenir de temps à autre, mais également de son aptitude à choisir et à acquérir des propriétés productives et des zones productives possibles appropriées. De plus, même si de telles occasions d'acquisition ou de participation sont identifiées, Squaltex peut décider qu'en fonction des conditions actuelles du marché, des modalités d'acquisition et de participation ou d'établissement des prix font en sorte que de telles acquisitions ou participation soient non rentables.

INCERTITUDE QUANT AUX RÉSERVES ESTIMATIVES DE GAZ NATUREL ET DE PÉTROLE BRUT

L'estimation des réserves pétrolières et gazières relève d'un processus complexe qui repose sur un nombre considérable de décisions et d'hypothèses permettant d'évaluer les données géologiques, géophysiques, d'ingénierie et économiques qui sont disponibles à l'égard de chaque réservoir. Par conséquent, de telles estimations sont imprécises de nature. Les données réelles quant à la production future du pétrole et du gaz, les revenus et les dépenses pétrolières et gazières peuvent varier de façon importante. Toute fluctuation importante dans ces hypothèses pourrait avoir des conséquences importantes sur les quantités estimatives et la valeur actuelle des réserves. De plus, ces réserves peuvent faire l'objet de révisions à la hausse ou à la baisse compte tenu de l'historique de production, des résultats qui seront obtenus lors de travaux d'exploration et des mises en valeur futures, des cours en vigueur pour le pétrole et le gaz et d'autres facteurs dont plusieurs sont indépendants de la volonté de Squaltex. Il est fort probable que la production réelle ainsi que les revenus, les impôts, les dépenses de mise en valeur et les frais d'exploitation à l'égard des réserves varieront par rapport aux estimations établies et ces variations pourraient être importantes.

IMPACT DE LA RÉGLEMENTATION

L'industrie du pétrole et du gaz est assujettie à des mesures de contrôle élaborées et à la réglementation mise en place par les divers paliers de gouvernement visant les prix, les redevances, la détention de terrains, les quotas de production, l'importation et l'exportation du pétrole et du gaz et la protection de l'environnement.

L'industrie du pétrole et du gaz naturel est aussi actuellement assujettie à une réglementation environnementale en vertu de diverses lois fédérales et provinciales. Ces lois prévoient des restrictions et des interdictions quant à l'émission ou la libération de diverses substances produites ou utilisées relativement à certaines activités d'exploitation de l'industrie du pétrole et du gaz et qui ont des incidences sur l'emplacement des puits et des installations et sur la mesure dans laquelle l'exploration et la mise en valeur sont autorisées. En outre, la législation exige que l'abandon et la revalorisation des puits et de l'installation soient effectués à la satisfaction des autorités provinciales. Ces lois peuvent donner lieu à l'imposition d'amendes et de pénalités, à la suspension ou à la révocation des permis et autorisations nécessaires à l'exploitation d'une entreprise et la responsabilité civile pour dommages causés par la pollution. Au Québec, les questions relatives au respect de l'environnement sont régies, depuis le 21

Ressources & Énergie Squatex Inc

Rapport de gestion pour le premier trimestre terminé le 30 juin 2021

septembre 1972, par la loi intitulée la Loi sur la qualité de l'environnement (la « Loi québécoise sur la protection de l'environnement »). La loi québécoise sur la protection de l'environnement impose des obligations de respect de l'environnement, d'information et de surveillance. En outre, elle met en place un processus d'étude d'impact et de consultation publique plus élargie sur les questions d'évaluation environnementale et d'application de la loi.

BESOINS FUTURS DE FINANCEMENT ET CONTINUITÉ D'EXPLOITATION

La Société aura besoin de financement additionnel à l'avenir afin de poursuivre ses activités, notamment ses programmes d'exploration et de mise en valeur. Si le financement est obtenu par l'émission d'actions nouvellement émises, le contrôle de Squatex peut en être touché et les actionnaires pourraient subir une dilution additionnelle. Dans la mesure où le financement n'est pas disponible, cela pourrait avoir des conséquences sur des engagements en matière de travaux ce qui pourrait à son tour entraîner l'impossibilité pour la Société de poursuivre, en tout ou en partie, son programme projeté d'exploration et de mise en valeur.

DÉPENDANCE À L'ÉGARD DU PERSONNEL CLÉ

Le succès de la Société dépendra en grande partie de la qualité de sa direction. La perte des services de ces personnes, ou l'incapacité d'intéresser un personnel de qualité équivalente, pourraient avoir une incidence défavorable importante sur l'exploitation et les perspectives commerciales de la Société.

MISE EN MARCHÉ

La Société opère dans un environnement concurrentiel où le prix des matières premières dépend de plusieurs facteurs qui sont indépendants de la volonté de la Société. Les cours du pétrole et du gaz naturel ont fluctué énormément dans le passé. Les cours du pétrole sont fonction de l'offre et de la demande à l'échelle internationale, et les événements politiques, notamment au Moyen-Orient, peuvent avoir une influence importante sur les cours du pétrole et son approvisionnement à l'échelle mondiale. Toute chute dans les prix du pétrole ou du gaz naturel pourrait avoir des conséquences défavorables importantes sur l'exploitation future et la situation financière de la Société et sur le niveau des dépenses engagées pour l'acquisition de réserves futures de pétrole et de gaz. De plus, la commercialisation de la production de la Société dépendrait de la disponibilité et de la capacité des systèmes de collecte et des pipelines, des conséquences de la réglementation fédérale et provinciale, et sur la conjoncture économique générale. Tous ces facteurs sont indépendants de la volonté de la Société.

Le prix du gaz naturel vendu dans le commerce interprovincial et international est établi par voie de négociations entre les acheteurs et les vendeurs. Le prix que perçoit un producteur de gaz naturel dépend, en partie, des prix des combustibles concurrents, du type de gaz naturel produit, de l'accès de moyens de transport en aval, de la durée du contrat, des conditions climatiques et de l'équilibre de l'offre et de la demande.

REVENDECTIONS TERRITORIALES

Aucune des propriétés dans lesquelles la Société détient un intérêt ne fait actuellement l'objet de revendications territoriales de la part de nations autochtones. Aucune assurance ne peut toutefois être fournie à l'effet que tel ne sera pas le cas à l'avenir.

DISPONIBILITÉ D'ÉQUIPEMENT DE FORAGE ET ACCÈS

Les activités d'exploration et de mises en valeur pétrolières et gazières dépendent de la capacité de se doter d'équipement de forage et d'équipement connexes plus particulièrement dans les zones où ces activités sont exercées. La demande pour un tel équipement limité ou des restrictions quant à l'accès pourraient avoir une incidence sur la capacité de la Société de se doter d'un tel équipement et pourraient retarder les activités d'exploration et de mises en valeur, le cas échéant.

GESTION DE LA CROISSANCE

La Société pourrait être soumise à des risques liés à sa croissance, notamment les contraintes et les pressions sur ses systèmes et ses mesures de contrôle internes. La capacité de la Société à procéder à une gestion de la croissance efficace exigera d'elle de mettre en œuvre et d'améliorer continuellement ses systèmes d'exploitation et d'information financière et d'accroître, de former et de gérer sa main d'œuvre de base.

Ressources & Énergie Squatex Inc

Rapport de gestion pour le premier trimestre terminé le 30 juin 2021

INFORMATIONS FINANCIÈRES CHOISIES

POUR LES PÉRIODES DE TROIS MOIS TERMINÉES LES 30 JUIN 2021, 2020 ET 2019

	2021	2020	2019
EXPLOITATION	\$	\$	\$
Dépenses nettes d'exploration et d'évaluation	10 616	38 758	43 615
Résultat net et total du résultat global	(101 876)	(115 350)	(113 654)
Résultat net et global par action de base et dilué	(0,0008)	(0,0009)	(0,0007)

ANALYSE DES RÉSULTATS D'EXPLOITATION

CHIFFRE D'AFFAIRES

Durant le premier trimestre terminé le 30 juin 2021, aucune activité engendrée par Squatex n'a généré de revenu.

RÉSULTAT NET

La perte nette et globale est passée de 115 350 \$ pour le premier trimestre terminé le 30 juin 2020 à 101 876 \$ pour le premier trimestre terminé le 30 juin 2021. Cette baisse de la perte de 13 474 \$ s'explique par l'annulation du contrat pour les services du président. Depuis plus de 8 ans, le président renonçait au paiement de ce contrat. La dépense était tout de même enregistrée au surplus d'apport. Le contrat étant annulé, les dépenses ne sont plus enregistrées. Ceci représente une baisse des dépenses de 36 000 \$. Cette baisse des dépenses est compensée par une hausse des frais d'avocat de 18 186 \$ en lien avec un dossier d'opposition auprès des autorités fiscales, de même que par la dépréciation d'un compte à recevoir de 2 490 \$.

INFORMATIONS TRIMESTRIELLES

	Année du 31 mars 2022	Année du 31 mars 2021				Année du 31 mars 2020		
	T1 \$	T4 \$	T3 \$	T2 \$	T1 \$	T4 \$	T3 \$	T2 \$
Chiffre d'affaires	—	—	—	—	—	—	—	—
Résultats nets	(101 876) \$	(342 311) \$	(382 935) \$	(101 817) \$	(115 350) \$	(178 309) \$	(67 612) \$	(77 806) \$
Total des actifs	83 717 \$	89 137 \$	319 705 \$	434 068 \$	423 763 \$	413 894 \$	145 611 \$	120 081 \$
Total des passifs	1 769 419 \$	1 672 964 \$	1 597 220 \$	1 364 648 \$	1 288 526 \$	1 199 307 \$	788 715 \$	731 573 \$
Résultat de base et dilué par action	(0,0008) \$	(0,0028) \$	(0,0031) \$	(0,0008) \$	(0,0009) \$	(0,0015) \$	(0,0005) \$	(0,0006) \$

Ressources & Énergie Squatex Inc

Rapport de gestion pour le premier trimestre terminé le 30 juin 2021

	AU 30 JUIN 2021	AU 31 MARS 2021	AU 31 MARS 2020
ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE			
Fonds de roulement (négatif)	(1 685 702)	(1 583 826)	(785 413)
Actif Total	83 717	89 137	413 894
Passif total	1 769 419	1 672 964	1 199 307
Capitaux propres (négatifs)	(1 685 702)	(1 583 826)	(785 413)

ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE

Le fonds de roulement de la Société s'est détérioré de 101 876 \$ entre le 31 mars 2021 et le 30 juin 2021. Ceci est expliqué par l'augmentation des dus à une société sous contrôle commun de 35 000 \$ (pour que Squatex soit en mesure de payer les dépenses courantes) et au cumul des intérêts sur la provision relative aux rentes annuelles de 2019-2020 et de 2020-2021 (8 301 \$), sur la provision relative aux crédits d'impôts remboursables relatifs aux ressources (3 219 \$) et sur le dû à une société sous contrôle commun (19 731 \$). De plus, les dettes fournisseurs ont augmenté de 30 205 \$ entre ces deux fins de période et ce, en raison de courus supplémentaires en lien avec les travaux de fin d'année financière.

TRIMESTRES TERMINÉS LES	30 JUIN 2021	30 JUIN 2020	30 JUIN 2019
FLUX DE TRÉSORERIE			
Flux de trésorerie issu des activités opérationnelles	(38 607)	(70 901)	(55 538)
Flux de trésorerie issu des activités d'investissement	-	-	-
Flux de trésorerie issu des activités de financement	35 000	67 000	35 000

SITUATION DE TRÉSORERIE

Au 31 mars 2021, la Société disposait de 69 523 \$ en trésorerie. Au 30 juin 2021, la Société disposait de 65 916 \$ en trésorerie soit une diminution de 3 607 \$. La diminution des liquidités est principalement attribuable au paiement des dépenses courantes. L'annulation du contrat pour les services du président et le fait qu'une société sous contrôle commun octroi des avances à Squatex permet également à la Société de conserver un solde d'encaisse positif. Les flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles sont moins négatifs au 30 juin 2021 qu'au 30 juin 2020 principalement en raison du paiement de plusieurs fournisseurs au cours du premier trimestre terminé le 30 juin 2020.

CONTINUITÉ D'EXPLOITATION

Les états financiers ont été établis conformément aux IFRS incluant l'hypothèse de la continuité d'exploitation, laquelle prévoit que la Société sera en mesure de réaliser ses actifs et d'acquitter ses dettes dans le cours normal de ses activités. Pour déterminer si le principe de continuité d'exploitation est valable, la direction tient compte de toute l'information à sa disposition concernant les perspectives de la Société pour au moins les 12 prochains mois suivant la fin de la période de présentation de l'information financière.

La Société n'a pas encore trouvé une propriété qui contient des réserves de pétrole et de gaz économiquement exploitables et donc n'a pas généré de revenus ni de flux de trésorerie de son exploitation jusqu'à maintenant. Au 30 juin 2021, la Société présentait un fonds de roulement négatif de 1 685 702 \$ et un déficit de 9 542 755 \$.

De plus, une incertitude quant au futur de l'exploration pétrolière et gazière existe au Québec. Depuis 2011, un moratoire sur l'exploration des gaz schistes était imposé au Québec. Ce moratoire aurait pu être levé lors de la mise en place, en septembre 2018, de la nouvelle Loi des Hydrocarbures (la "Loi"). Cependant, certains règlements de cette Loi causent des difficultés additionnelles pour les opérations pétrolières et gazières.

La capacité de la Société de poursuivre ses activités dépend de l'obtention de nouveaux financements nécessaires à la poursuite de l'exploration de ses propriétés gazières et pétrolières ainsi que du support continu des fournisseurs. Même si la Société a réussi à financer ses programmes d'exploration et ses opérations au cours des dernières années, rien ne garantit qu'elle réussisse à obtenir d'autres financements à des termes acceptables dans l'avenir. Ces incertitudes significatives jettent un doute important relativement à la capacité de la Société de poursuivre ses activités et par conséquent le caractère approprié de l'utilisation des IFRS s'appliquent aux entités en situation de continuité d'exploitation.

De plus, en mars 2020, l'Organisation mondiale de la santé a déclaré une pandémie mondiale à la suite de l'émergence et de la propagation rapide d'une nouvelle souche de coronavirus («COVID-19»). L'épidémie et les mesures ultérieures visant à limiter la pandémie ont contribué à des baisses importantes et à la volatilité des marchés financiers. La pandémie a nuit à l'activité commerciale mondiale, notamment en réduisant considérablement la demande mondiale de pétrole brut. L'ampleur totale de l'impact de COVID-19 sur les activités et les performances financières futures de la Société est actuellement inconnue, mais pourrait être important. La Société surveille les développements afin d'être en mesure de prendre les mesures appropriées au besoin.

Les états financiers intermédiaires n'ont pas subi les ajustements qu'il serait nécessaire d'apporter aux valeurs comptables des actifs et des passifs, aux produits et aux charges et au classement utilisé dans l'état de la situation financière si l'hypothèse de la continuité d'exploitation n'était pas appropriée. Ces ajustements pourraient être significatifs.

SOURCES DE FINANCEMENT

La principale source de financement provient de l'investissement des porteurs d'actions, de billet à payer envers une société sous contrôle commun, de la renonciation, par une société sous contrôle commun, de ses honoraires pour une période totale de 8 ans au 31 mars 2021, l'annulation du contrat pour les services du président à compter du 1^{er} avril 2021 et le crédit d'impôt remboursable relatif aux ressources.

ARRANGEMENTS HORS ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE

Au 30 juin 2021, la Société ne détient aucun arrangement hors de l'état de la situation financière significatif autre que les engagements relatifs aux obligations statutaires pour les permis d'exploration qu'elle détient, engagements contestés par la société.

TRANSACTIONS ENTRE PARTIES LIÉES

Les parties liées de la Société comprennent les principaux dirigeants et les sociétés contrôlées par ceux-ci, comme il est expliqué ci-dessous.

Sauf indication contraire, aucune des transactions ne comporte de caractéristiques ni conditions spéciales, et aucune garantie n'a été donnée ou reçue.

Transactions avec les principaux dirigeants

Les principaux dirigeants comprennent les administrateurs (membres du comité de direction ou non) et les dirigeants seniors. Il n'y a aucune rémunération versée ou payable aux principaux dirigeants pour des services en tant qu'employés. Les honoraires chargés par ces derniers ou par une société contrôlée par ceux-ci, pour les trimestres terminés les 30 juin, sont présentés ci-dessous:

	2021	2020
	\$	\$
Dépenses d'exploration et d'évaluation nette des crédits d'impôts	10 616	38 757
Services professionnels	7 005	7 998
Honoraires de gestion	-	6 000
Charges financières	19 731	17 955

Au 30 juin 2021, il résulte de ces opérations un solde à payer de 9 863 \$ (15 636 \$ au 31 mars 2021), en plus des intérêts à payer de 163 820 \$ (144 119 \$ au 31 mars 2021). De plus, le dû à une société sous contrôle commun de 557 600 \$ (522 600 \$ au 31 mars 2021) est une transaction entre parties liées.

Ressources & Énergie Squatex Inc

Rapport de gestion pour le premier trimestre terminé le 30 juin 2021

Une société sous contrôle commun a mis fin à son entente pour la rémunération de ses services, pour les services du président, pour le trimestre terminé le 30 juin 2021. Aucune valeur n'a été attribuée à ces services. Dans le passé, la valeur de ces services était d'un montant total de 36 000 \$ par trimestre (36 000 \$ au cours du trimestre terminé le 30 juin 2020) et était comptabilisé au surplus d'apport lorsque la société renonçait à ces paiements.

PROVISIONS

Crédits d'impôt remboursables relatifs aux ressources

Le 23 octobre 2015, la Société a reçu des avis de cotisation d'une Administration fiscale pour les exercices clos les 31 mars 2012, 2013 et 2014, refusant certaines dépenses dans le calcul des crédits ressources. La cotisation pour ces trois années totalise 208 805 \$, incluant 26 163 \$ d'intérêts. La Société est en désaccord avec les avis de cotisation et a entrepris un processus d'opposition pour justifier ses revendications. Le tout sans préjudice quant à l'ensemble du processus d'opposition et de la procédure judiciaire qui pourrait s'en suivre, la Société estime que le risque maximal est une réclamation des crédits d'impôt remboursables relatifs aux ressources déjà encaissés qui s'élèverait à un montant global approximatif de 189 992 \$ pour les années visées par les avis de cotisation, excluant les intérêts applicables, si les dépenses visées dans les projets d'avis de cotisation sont finalement rejetées.

Au 30 juin 2021, la Société a comptabilisé une provision spécifique de 306 182 \$ (302 963 \$ au 31 mars 2021) à l'état de la situation financière, qui comprend les dépenses jugées inadmissibles par l'Administration fiscale pour les années suivant les avis de cotisation, ainsi qu'un estimé des intérêts à payer sur les avis de cotisation et ce, malgré son désaccord avec les projets de cotisation puisque les crédits d'impôt pour les périodes visées ont déjà été encaissés par la Société.

Rentes annuelles de 2019-2020 et de 2020-2021

Le 26 juillet 2019, la Société a reçu un avis de paiement des rentes annuelles de la part du MELCC. Ces rentes s'élèveraient à un montant global de 339 305 \$ pour la période du 1^{er} septembre 2019 au 31 août 2020 et seraient partagées avec le partenaire Petrolympic. Le 31 octobre 2020, la Société a reçu un état de compte des rentes annuelles 2020-2021 de la part du MELCC. Ces rentes s'élèveraient à un montant global de 342 599 \$ et seraient également partagées avec le partenaire Petrolympic. En novembre 2020, la Société a payé une partie des rentes 2020-2021 au MELCC. Le 31 mars 2021, la Société a reçu un état de compte faisant état des rentes annuelles 2019-2020, 2020-2021 et d'intérêts relatifs au paiement en retard de ces rentes. La Société conteste l'avis de paiement et les états de compte du MELCC et a déposé une procédure judiciaire pour faire respecter ses droits.

Sans préjudice quant à cette poursuite judiciaire, la Société a inscrit, à titre de provision à l'état de la situation financière, les droits annuels réclamés par le MELCC pour l'année 2019-2020 et pour l'année 2020-2021 (au net du paiement effectué en novembre 2020) de même que les intérêts y afférents. Ainsi, au 30 juin 2021, la Société a comptabilisé une provision spécifique de

Ressources & Énergie Squatex Inc

Rapport de gestion pour le premier trimestre terminé le 30 juin 2021

671 480 \$ (663 179 \$ au 31 mars 2021), dont 201 444 \$ (198 954 \$ au 31 mars 2021) serait à recevoir de son partenaire si la Société payait ces sommes.

ADOPTION DE NORMES COMPTABLES

Il n'y a pas de nouvelles normes et interprétations qui ont été adoptées par la Société au cours de la période intermédiaire.

MODIFICATIONS COMPTABLES FUTURES

À la date d'autorisation de ces états financiers intermédiaires résumés, de nouvelles normes et interprétations des normes existantes et de nouvelles modifications ont été publiées, mais ne sont pas encore en vigueur, et la Société ne les a pas adoptées de manière anticipée. La direction prévoit que l'ensemble des prises de position seront adoptées dans les méthodes comptables de la Société au cours du premier exercice débutant après la date d'entrée en vigueur de celles-ci.

La direction juge qu'il n'y a pas de nouvelles normes et interprétations qui soient susceptibles d'être pertinentes pour les états financiers intermédiaires résumés de la Société.

JUGEMENTS, ESTIMATIONS ET HYPOTHÈSES

Se référer à la note 5 des états financiers audités de l'exercice terminé le 31 mars 2021.

INSTRUMENTS FINANCIERS ET AUTRES INSTRUMENTS

Se référer à la note 10 des états financiers audités de l'exercice terminé le 31 mars 2021.

ACTIONS EN CIRCULATION

Le tableau suivant indique le nombre d'actions en circulation au 18 août 2021 et le nombre total de titres en circulation :

Actions ordinaires	123 850 656
Options d'achat d'actions	300 000

INFORMATIONS ADDITIONNELLES EXIGÉES DES ÉMETTEURS ÉMERGENTS SANS PRODUITS D'EXPLOITATION SIGNIFICATIFS

L'activité principale de la Société est l'exploration pétrolière et gazière et le bilan des travaux menés par la Société est présenté dans le rapport 51-101 que l'on peut retrouver sur SEDAR.

INFORMATIONS ADDITIONNELLES

Le présent rapport de gestion est préparé en date du 18 août 2021. Ce même rapport, ainsi que davantage de renseignements sur la Société sont disponibles sur le site Internet de SEDAR à l'adresse www.sedar.com.